

Adaptation partielle du PAZ de Chermignon
ETAT FUTUR (Crans)Adaptation des limites de la zone à bâtir suite à la constatation forestière
du 12 mai 2011+ giratoire du téléphérique (zone12a) à Crans
et secteur les Briesses (zone12a)

SITUATION 1 : 2'000

LEGENDE

- | | |
|--|--|
| Zone 1A, d'habitations familiales, densité 0.3 | Zone 10, agricole |
| Zone 1B, de l'ordre dispersé, densité 0.3 | Zone 11, destinée à la pratique des activités sportives et récréatives |
| Zone 1C, de l'ordre dispersé, densité 0.4 | Zone 12, de constructions et d'installations publiques |
| Zone 2A, de l'ordre dispersé, densité 0.4 | Zone 12A, d'équipement public et touristique |
| Zone 2B, de l'ordre dispersé, densité 0.4 | Zone 13A, de protection du paysage |
| Zone 3, de l'ordre dispersé, densité 0.5 | Zone 13B, de protection de la nature |
| Zone 3B, de l'ordre dispersé, densité 0.5 | Zone 14, d'aire forestière |
| Zone 4, de l'ordre dispersé, densité 0.6 | Zone 15, d'affectation différée |
| Zone 5A, de l'ordre dispersé, densité 0.8 avec attique | Zone 18, villages et leur extension |
| Zone 5B, de l'ordre dispersé, densité 0.8 sans attique | Zone 19, zone d'extraction et de dépôt de matériaux |
| Zone 5C, de l'ordre dispersé, densité 0.8 | |
| Zone 6A, de l'ordre contigu avec attique | |
| Zone 6B, de l'ordre contigu sans attique | |
| Zone 7, artisanale et industrielle | |
| Zone 7A, artisanale | |

Hales vives et bosquets Périmètre des zones à aménager et Fichiers Périmètre des PQ et PAD

Enquête publique du 11. au 21.05.2012
Décision de l'assemblée primaire du 21.06.2012
Enquête publique de la décision du 11.06.2012 du 06.08.2012

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président

Le secrétaire

HOMOLOGUE PAR LE CONSEIL D'ETAT homologué par le Conseil d'Etat
EN SEANCE DU en séance du 30 AVR. 2014.

DROIT DE SCEAU : FR Droit de sceau: Fr

L'ATTESTE : L'atteste: Le chancelier d'Etat:

LE CHANCELIER D'ETAT

Sierre, le 30 mai 2012 modifié en novembre 2013 + février 2014

Commune de Lens

Commune de Montana

